FÉDÉRATION FRANCAISE DE SPORT AUTOMOBILE
COMITÉ RÉGIONAL SPORT AUTOMOBILE NORD-PICARDIE
ASA ARTOIS LITTOTAL II

STADE BÉTHUNOIS AUTOMOBILE

34ème Rallye du BÉTHUNOIS

Coupe de France des Rallyes

12ème Rallye VHC du BÉTHUNOIS

Challenge VHC en Nord - RETRO COURSE Magazine
Challenge Catherine DELMOTTE
Trophée Henri DEBARGE

1er Rallye Classic du BÉTHUNOIS

9.10.11 Septembre 2011

RÈGLEMENT PARTICULIER

La **F**édération **F**rançaise de **S**port **A**utomobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Les ***34ème Rallye Le Béthunois ; 12ème Rallye VHC du Béthunois*** et ***1er Rallye Classic*** sont organisés suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français

Secrétariat du rallye
STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 6
62149 ANNEQUIN
e-mail : organisation@rallyedubethunois.com

Recommandations
à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye du Béthunois*, que nous avons pu bâtir cette édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'**à** partir du samedi 3 Septembre 2011 et des plages horaires définies . **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension ; de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Jean-Philippe DHAISNE,
Président du Stade Béthunois Automobile

Le Programme du Rallye

Mercredi 13 Juillet	Parution du règlement Ouverture des engagements
Lundi 29 Août minuit	Clôture des engagements
Vendredi 02 Septembre	Distribution du Carnet d'itinéraire
Samedi 03 Septembre	Début des reconnaissances
Lundi 05 Septembre	Affichage de la liste des engagés

Vendredi 9 Septembre

De 17 h 00 à 21 h 30	Vérifications administratives – Ets Coenmans Béthune
De 17 h 30 à 22 h 00	Vérifications techniques - Ets Coenmans Béthune
18 h 00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC – La Charité – BETHUNE
23 h 00	Publication des équipages admis au départ Espace *Affichage Officiel* - Grand Place - BETHUNE

Samedi 10 septembre

10 h 00	Départ de l'étape 1- Podium - Grand Place - BETHUNE
17 h 57	Arrivée de l'étape 1 - Podium - Grand Place – BETHUNE
21 h 00	Affichage du classement partiel de l'étape 1 et de l'ordre / heures de départ de l'étape 2 Espace *Affichage Officiel* - Grand Place - BETHUNE

Dimanche 11 Septembre

08 h 00	Départ de l'étape 2 Podium - Grand Place - BETHUNE
14 h 15	Arrivée de l'étape 2 Podium - Grand Place - BETHUNE
30 min après l'arrivée du dernier concurrent	Affichage du classement final provisoire Espace *Affichage Officiel* - Grand Place - BETHUNE
30 min après l'affichage du classement officiel	Remise des coupes Podium - Grand Place – BETHUNE

Article 1 - ORGANISATION

Le ***Stade Béthunois Automobile*** et l'ASA *Artois-Littoral II* organisent les 9, 10 et 11 Septembre 2011, une épreuve de tourisme et de régularité dénommée :

34ème Rallye du Béthunois®

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie sous le n° 2011-24 le 9 Juin 2011 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 177 le 22 Juin 2011.
L'organisateur technique du rallye est le *Stade Béthunois Automobile* ; l'organisateur administratif est l'ASA *Artois Littoral II*.

Comité d'Organisation

▪ Président du Comité d'organisation	Jean-Philippe DHAISNE
▪ Vice Président du Comité d'organisation	Jean-Claude GREGOIRE
▪ Chargé des officiels,	Patrick PERRIN
▪ Chargé des commissaires	Jean-Philippe BACQ
▪ Chargé des relations avec les mairies et les autorités	Jean-Claude GREGOIRE
▪ Chargé des Partenaires, et de la Promotion	Jean-Philippe DHAISNE
▪ Chargé des concurrents	Fabien VANBOSSEL Tel Port 06.23.60.70.90 concurrents@rallyedubethunois.com
▪ Chargé de l'Organisation matérielle	Jean-Michel CODRON

Les membres du *Stade Béthunois Automobile*.

Secrétariat du rallye

Jusqu'au vendredi 9 septembre inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 6
62149 Annequin
e-mail : organisation@rallyedubethunois.com
☎ : 03.21.66.03.16
Fax : 03.21.25.02.80

La permanence du rallye

Pendant toute la durée du rallye, la permanence sera au P.C. Course à l'adresse suivante : Maison des Associations – La Charité
Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE
☎ 03.21.81.56.68

1.1. Officiels de l'épreuve

Observateur COMITE	François LANGLET	1559
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Georges COLIN	26640
Membres	Philippe MARTEL	16810
	Patrick CARON	67102
Secrétaire au Collège		
	Yannicke MAILLARD	
Direction de course		
Directeur de course		
	Jean Marc ROGER	3257
Directeur de course adjoint		
	Jean Paul MAILLARD	26640
	Jean Pierre LENGAGNE	39342
Adjoints à la direction de course – Gestion ES		
	Eugène CITERNE	10415
	Jean Pierre DESCHAMPS	5545
	Colette LEOBET	7042
	Jean Pierre VANNOBEL	3464
PC INFORMATIQUE CLASSEMENTS		
	Roseline DOLIQUE	150545
Adjoints délégués à		
Voiture Tricolore		
	Philippe AGOSTINIS	1270
	Albert PATISSON	5475
Voiture Balai		
	Lucien VARANGLE	36384

	Claudine LEMARCHAND	1459
Parc Assistance		
	Michel TESNIERE	125487
Directeurs de course délégués aux ES		
	Annick NARGUET	1585
	Thomas LEMIRE	35253
	Alexis SERRIS	16688
	Patrick JOVE	128187
Directeurs de course adjoints délégués aux ES		
	Gilles DANIEL	2462
	Pascal POINSENET	8910
	Joël TASSIER	143975
	Julien GRESSIER	161143
Voitures organisation		
	Bernard DELAPORTE	2251
	J. Christ PERRIER	4884
	Mickaël LACHERE	58237
	Yves-Marie MACREZ	4036
Commissaires techniques		
Responsable	Jean Michel DESSE	5538
Membres	Jean-François BAJOREK	49997
	Mickaël DESSE	5540
	Régis THILMANY	110645
	Laurent BRAURE	196163
	François GODET	0112
	Patrick GUILLEUX	55340
	Michel LEBEAU	8842
	Stéphane LEULLIETTE	10739
Responsable des VHC	Bernard POTTIER	5010
Secrétaire	Mme DESSE	152197
Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents		
	Aurélie FERNANDES	6743
	Jean Pierre FOREST	5699
	Michel LEONATE	12844

Juges de faits

Jean François ROUSSELLE	2589
Hubert GUYOT (DC stagiaire)	137484
Monique CANDELIER	161625
Philippe DOLIQUE	122520

NB : à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, **tous les officiels nominativement désignés dans ce Règlement particulier, sont juges de faits.**

Chargé des Implantations

Jean-Michel CODRON

Médecin Chef de l'épreuve

Dr Mohamed DADDA 184422

Responsable des liaisons radio

Didier SOLECKI 122451

Responsable de la presse

Frederic Dart

Speaker

Dominique HONVAULT 5936

Commissaires de route

Les Commissaires des Comités Régionaux du Sport Automobile Nord - Picardie, Normandie et Champagne – Ardennes.

1.2. Éligibilité

Le *34ème Rallye du Béthunois* est inscrit au calendrier national avec participation étrangère autorisée (NPEA). Il compte pour :

- La **Coupe de France des Rallyes** (**coeff. 3)**,
- Les Championnats du Comité Régional Automobile Nord-Picardie 2011.

1.3. Vérifications

Tout équipage régulièrement engagé (**bulletin d'engagement complété ET paiement des droits d'engagement**), recevra une convocation personnelle* ; par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications exclusivement le vendredi 9 Septembre à l'horaire qui lui sera indiqué, selon les plages horaires suivantes :

- vérifications administratives de 17 h 00 à 21 h 30
- vérifications techniques de 17 h 30 à 22 h 00

Les vérifications ont lieu aux Ets COENMANS – Port fluvial - BETHUNE

* à noter que les heures de convocation aux vérifications seront également disponibles sur notre site internet ***www.rallyedubethunois.com***, à compter du lundi 05 septembre 2011.

L'entrée en parc fermé de départ se fera le vendredi soir suite aux vérifications, après le passage sur le podium pour la *Présentation officielle des équipages*.

Les éventuelles vérifications finales auront lieu chez SECURITEST, le dimanche 11 septembre 2011 à partir de 15 h 00. Le Taux horaire maximum de la main d'œuvre est fixé à 45 € TTC.

1.4. Tableaux d'Affichage officiels

- du vendredi 02 septembre à 16h30 au samedi 10 septembre 2011 à 08h00 : café-brasserie *Le Centre* 38, Grand'Place à BETHUNE
- du samedi 10 septembre à 08h00 au dimanche 11 septembre 2011 à 20h00 : Espace INFORMATIONS - Village VIP – Grand Place – BETHUNE.

Article 2 - ASSURANCES

Conforme à la réglementation FFSA

Article 3 - CONCURRENTS et PILOTES

3.1. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au *34ème Rallye du Béthunois*®, doit adresser son bulletin d'engagement **complété et accompagné des éléments à fournir et des droits d'engagement**, avant le lundi 29 Août 2011 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresser suivante :

Rallye du Béthunois - Engagements
BP 6
62149 ANNEQUIN
FRANCE

3.1.10 Le nombre des engagés au *34ème Rallye du Béthunois* est fixé à 150 véhicules maximum. Dans le cas où la limite du nombre des engagés au *12ème Rallye VHC du Béthunois et du 1er Rallye Classic du Béthunois* (30 historiques et/ou Classics) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés au *34ème Rallye du Béthunois* serait augmenté de sorte à ce que le total des 3 rallyes ne dépasse pas **180 équipages**.

- tout équipage régulièrement engagé (bulletin d'engagement complété **+** paiement des droits d'engagement), recevra un accusé de réception de son engagement et une invitation pour le retrait du carnet d'itinéraire. Si le concurrent n'a pas reçu cette confirmation d'engagement avant le lundi 05 septembre 2011, il lui appartient de prendre contact avec le Chargé des concurrents, au 06.23.60.70.90, pour en connaître la raison.

- le carnet d'itinéraire sera disponible au café-brasserie ***Le Centre*** 38, Grand'Place à BETHUNE aux seuls concurrents pour lesquels le bulletin d'engagement complété et accompagné du montant des droits d'engagement a été transmis au Comité d'Organisation du Rallye **<u>et</u>** reçu par ce dernier ; heures de distribution des carnets d'itinéraire :
  - le Vendredi 02 septembre de 14h00 à 18h00,
  - le Samedi 03 septembre de 08h30 à 18h00,
  - le dimanche 04 septembre de 08h30 à 12h00,
  - le vendredi 9 septembre de 08h30 à 10h00,

3.1.11.1.

- les droits d'engagement sont fixés, pour une réception du bulletin d'engagement complété et des droits d'engagement :
  - à **520** € avec la publicité facultative des organisateurs,
  - à 1.040 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12.

- la demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement des droits d'engagement ; sinon, la demande sera placée sur une liste d'attente.

- **Aucun paiement** (chèque, espèce) **ne pourra être échangé après le dimanche 04 septembre 2011 à 13h00**

- Les chèques seront déposés en banque, le lundi 05 septembre 2011.

- chaque équipage, dont la demande d'engagement a été effectivement prise en compte, recevra, lors de son passage aux vérifications administratives, un reçu nominatif (pas de facture).

3.1.13. En cas de forfait :

- tout forfait doit être déclaré au secrétariat du rallye par courrier, fax ou mail cf. coordonnées page 7
- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements (le lundi 29 Août 2011 à minuit), remboursement intégral des droits,
- Si le forfait est déclaré entre la clôture des engagements (le lundi 29 Août 2011 minuit) et le début des vérifications (le vendredi 09 septembre 2011 à 18h00), une retenue de 40% sera faite sur le remboursement des droits d'engagement, après cette date l'engagement sera acquis à l'organisation.

3.3. Ordre de départ

Les concurrents du *12ème Rallye VHC du Béthunois*®, ce pour l'ensemble du rallye. partiront devant les concurrents du *34ème Rallye du Béthunois*®

L'ordre de départ de la 2nde étape se fera suivant le classement de la 1ère étape.

Article 4 - VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

4.3.2.1 Toute assistance en dehors du parc d'assistance prévu, **place du Général De Gaulle à BETHUNE**, est interdite, de même que le stationnement de véhicules d'assistance et/ou suiveurs sur l'ensemble du parcours. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les juges de faits.

4.3.2.2. L'accès au parc d'assistance est limité , il sera remis à chaque équipage 1 sticker de pare brise. Celui-ci sera identifié « ASSISTANCE + *numéro de course*». Il sera à apposer sur le pare brise du véhicule d'assistance autorisé par véhicule de course. Seuls les véhicules identifiés avec ce *sticker* seront autorisés à entrer dans le parc d'assistance, un n° de téléphone d'un membre de l'assistance sera demandé lors de l'entrée du véhicule d'assistance dans le parc d'assistance. Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 9 septembre : de 17h00 à 21h00
- samedi 10 septembre : dès 06h30

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées ; toute sortie en cours d'étape est définitive

4.3.3. Définition de l'assistance interdite

- voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye
- l'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente,
- le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc d'assistance,
- le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

NB : les plateaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux est organisé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar) . Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.

4.4.1. Parcs d'assistance

Un seul parc d'assistance, Place du Général De Gaulle à BETHUNE, est prévu et défini comme suit :

- étape 1 : en début de section 1,
  en début et en fin de section 2,
- étape 2 : en début de section 3,
  en début et en fin de section 4.

Chaque équipage disposera d'une surface 30 m² (5 m x 6 m) numérotée et désignée

Il est demandé à chaque équipage d'avoir une toile de sol, étanche et résistante aux hydrocarbures, de surface au moins égale à celle de la voiture de course et, à proximité immédiate du véhicule de course, un extincteur pour foyers A, B et C 5 kg sont obligatoires ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

Condition particulière au Trophée Henri DEBARGE:
Les équipages faisant partie d'un même TEAM seront regroupés afin de permettre la mise en commun des infrastructures.

Article 5 - PUBLICITÉ

La publicité obligatoire non rachetable est :

- La publicité sur les 2 panneaux de portière sera précisée ultérieurement

La publicité facultative rachetable, sur les 2 bandeaux de pare-brise (10 x 25 cm), est :

- La publicité sur le haut de pare brise coté pilote sera précisée ultérieurement
- La publicité sur le haut de pare brise coté copilote sera précisée ultérieurement

Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le ***34ème Rallye Le Béthunois®*** représente un parcours total de **383,290** km réparti en deux étapes :

- Etape 1 : 2 sections de 4 épreuves spéciales chacunes,
- Etape 2 : 2 sections de 3 épreuves spéciales chacunes.

Il comporte donc 14 épreuves spéciales d'une longueur totale d'ES de **122,72** km.
Les épreuves spéciales sont :

SECURITEST *La Clarence*	9,150 km	à parcourir 2 fois
SAIMLEASE *La Coqueline*	8,980 km	à parcourir 2 fois
EURISOL *Les Vallées*	11,660 km	à parcourir 2 fois
COENMANS CCI *Port Fluvial*	3,250 km	à parcourir 2 fois
VARET *Les Corriaux*	5,000 km	à parcourir 2 fois
BRIDGESTONE *Les Deux Rivieres*	6,440 km	à parcourir 2 fois
VERBRUGGE *Le Turbeaute*	16,880 km	à parcourir 2 fois

6.2. Reconnaissances

Il est interdit :

- d'accéder à une ES par un autre endroit que le *Départ* de celle-ci,
- de quitter une ES par un autre endroit que l'*Arrivée* de celle-ci,
- de fractionner une ES,
- de faire demi-tour dans une ES,
- de circuler en sens inverse dans l'ES.

6.2.2. Voitures

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec l'un des deux véhicules déclarés sur le bulletin d'engagement. Ces véhicules seront de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE DU BETHUNOIS RECONNAISSANCE + numéro d'ordre", devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.4. Contrôles des reconnaissances

Pour les contrôles de reconnaissances par l'Organisation, un carnet de reconnaissance sera remis à chaque concurrent avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleurs de l'Organisation, le concurrent remplira lui même, au crayon à bille, ses heures de passages au départ de l'ES et à l'arrivée de l'ES. Le concurrent devra présenter son carnet de reconnaissance à toute demande de l'Organisateur.

Le carnet de reconnaissance sera à rendre obligatoirement lors du passage de l'équipage aux vérifications administratives.

Le non respect de ces dispositions mentionnées ci-dessus, fera l'objet des sanctions suivantes:

- 1ere infraction : 3 minutes,
- 2ème infraction : interdiction de prendre le départ + amende du double du montant de l'engagement + demande de sanction à la FFSA (les 3 pénalités sont cumulées)

6.2.5. Durée et nombre de passages

Les reconnaissances sont autorisées à compter du samedi 03 septembre 2011, selon les dispositions suivantes :

X = reconnaissances autorisées	Les Corriaux Les Deux Rivières Le Turbeauté	La Coqueline Les Vallées La Clarence
Samedi 03 septembre de 09h00 à 15h30	**X**	
Samedi 03 septembre de 15h30 à 21h00		**X**
Dimanche 04 septembre de 09h00 à 14h30		**X**
Dimanche 04 septembre de 14h30 à 21h00	**X**	
Jeudi 08 septembre de 09h00 à 12h00	**X**	
Jeudi 08 septembre de 14h00 à 18h00		**X**
Vendredi 09 septembre de 09h00 à 12h00		**X**
Vendredi 09 septembre de 12h00 à 16h00	**X**	

ES Bethune Port Fluvial reconnaissances uniquement :

- le samedi 3 septembre de 16h a 21h00,
- le dimanche 4 septembre de 9h00 a 21h00.

Le nombre de passages est limité à 3 maximums.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite. Le non respect des jours et plages horaires mentionnées ci-dessus ou du nombre de passages, fera l'objet des sanctions suivantes:

- départ refusé + amende du montant des droits d'engagement + demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA (les 3 pénalités sont cumulées)

Article 7 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- les Chefs de Poste : une chasuble avec l'inscription 'CHEF de POSTE'
- les Commissaires de route : combinaison blanche
- les Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : RELATIONS CONCURRENTS

7.3.11. Pénalité pour avance / retard à un CH

- pour retard : 10 secondes par minute
- pour avance : 60 secondes par minute

7.3.13. **Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité**

7.5 – Epreuves spéciales – ES
Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde, par cellules.

7.6 – Parc fermé
Pour protéger le récent pavage du parc fermé, une protection sous chaque véhicule de course sera mise en place. La fourniture et pose de la protection sont gérées par l'organisateur.

Article 10 - PRIX - COUPES

Il sera remis une coupe à chaque concurrent bénéficiant d'un prix en espèce
Les prix ne seront pas cumulables.

	1er	2ème	3ème
au classement général	520 €	400 €	270 €
au classement par classe	1er	2ème	3ème
plus de 10 partants	520 €	400 €	270 €
de 6 à 10 partants	520 €	270 €	170 €
de 4 à 5 partants	330 €	170 €	
De 1 à 3 partants	270 €		
classement féminin si au moins 2 partantes	270 €		
Trophée Henri DEBARGE	1er	2ème	3ème
	300€	200€	100€

La remise des coupes se déroulera sur le podium d'arrivée, le dimanche 11 septembre 2011 au Podium, 30 minutes après l'affichage du classement officiel. Les prix en espèces seront expédiés à compter du mardi 13 septembre.

Une coupe par épreuve spéciale sera tirée au sort parmi les commissaires. La distribution sera effectuée par le Directeur de Course délégué à l'Épreuve Spéciale.

Article 11 – Trophée Henri DEBARGE

11.1. Conditions de participation

Le Trophée est ouvert aux TEAM inscrit lors de l'engagement au 34éme rallye du Béthunois a l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Le nombre minimum d'équipages engagés par un Team est de 2.
Le Nombre maximum engagé par un Team n'est pas limité.

11.2. Attribution et barème des points

L'attribution des points est faite selon le barème suivant :
Dans chaque Classe :

1er : 10 points
2ème : 8 points
3ème : 6 points
4ème : 5 points
5ème : 4 points
6ème : 3 points
7ème : 2 points
8ème : 1 point

Lorsqu'une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de celle-ci sera divisé par 2.
Chaque Team additionnera les points marqués par chaque équipage, le résultat obtenu sera ensuite divisé par le nombre d'équipage composant le Team.
Le TEAM ayant la meilleure moyenne de point sera déclarée vainqueur.
En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du pourcentage d'équipage classé de chaque TEAM.
Le vainqueur entre les ex-aequos sera celui qui totalise le pourcentage le plus élevé.

Ex : Team A
10 véhicules — *1 abandon : 99%*
Team B
4 véhicules — *2 abandons : 50%*
Le Team A sera classé avant le Team B

Pour les 3 premiers Teams. Il sera remis une dotation selon le barème défini au chapitre 10. La remise se fera par chèque établi à l'ordre indiqué sur le formulaire d'inscription au trophée.

En doublure du *34ème Rallye du Béthunois®*, il est organisé *le* ***12ème Rallye VHC du Béthunois*** (VHC - Véhicules Historiques de Compétition).
Pour les articles du règlement du *12ème Rallye VHC du Béthunois®* non explicités dans les pages ci-après, se reporter au règlement particulier du *34ème Rallye du Béthunois* (début du livret).

ARTICLE 1 spécial VHC – ORGANISATION

Le ***Stade Béthunois Automobile*** et l'ASA *Artois-Littoral II* organisent les 9, 10 et 11 Septembre 2011, une épreuve de tourisme et de régularité dénommée :

12ème Rallye VHC du Béthunois®

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie sous le n° 2011-24 le 9 Juin 2011 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 177 le 22 Juin 2011.

1.2 - Éligibilité
Le *12ème Rallye VHC du Béthunois®* compte pour :

- la Coupe de France VHC Coefficient 1
- le Challenge VHC en Nord (pilotes)
- le Challenge Catherine DELMOTTE (copilotes).

ARTICLE 3 spécial VHC – CONCURRENTS et PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions
Toute personne qui désire participer au *12ème Rallye VHC du Béthunois®*, doit adresser son bulletin d'engagement **complété et accompagné des éléments à fournir et des droits d'engagement**, avant le lundi 29 Août 2011 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresser suivante :

Rallye du Béthunois - Engagements
BP 6
62149 ANNEQUIN
FRANCE

Le nombre des engagés au *12ème Rallye VHC du Béthunois* est fixé à 20 véhicules maximum. Dans le cas où la limite du nombre des engagés au *34ème Rallye du Béthunois* (150 Modernes) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés au *12ème Rallye VH du Béthunois* pourrait être augmenté de sorte à ce que le total des 2 rallyes ne dépasse pas **180 équipages**.

- tout équipage régulièrement engagé (bulletin d'engagement complété **+** paiement des droits d'engagement), recevra un accusé de réception de son engagement et une invitation pour le retrait du carnet d'itinéraire. Si le concurrent n'a pas reçu cette confirmation d'engagement avant le lundi 05 septembre 2011, il lui appartient de prendre contact avec le Chargé des concurrents, au 06.23.60.70.90, pour en connaître la raison.

- le carnet d'itinéraire sera disponible au café-brasserie ***Le Centre*** 38, Grand'Place à BETHUNE aux seuls concurrents pour lesquels leur bulletin d'engagement complété et accompagné du montant des droits d'engagement a été transmis au Comité d'Organisation du Rallye **et** reçu par ce dernier ; heures de distribution des carnets d'itinéraire :
  - le Vendredi 02 septembre de 14h00 à 18h00,
  - le Samedi 03 septembre de 08h30 à 18h00,
  - le dimanche 04 septembre de 08h30 à 12h00,
  - le vendredi 9 septembre de 08h30 à 10h00,

- Droits d'engagements
  Les droits d'engagement sont fixés :
  - à 485 € avec la publicité facultative des organisateurs,
  - à 970 € sans la publicité facultative des organisateurs.

- la demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; sinon, la demande sera placée sur une liste d'attente.

- **Aucun paiement** (chèque, espèce…) **ne pourra être échangé après le dimanche 04 septembre 2011 à 13h00**

- chaque équipage, dont la demande d'engagement a été effectivement prise en compte, recevra, lors de son passage aux vérifications administratives, un reçu nominatif (pas de facture).

ARTICLE 3.3 spécial VHC - ORDRE DE DÉPART
Les concurrents *12ème Rallye VHC du Béthunois®* partiront devant les concurrents du *34ème Rallye du Béthunois®*, ce pour l'ensemble du rallye.
L'ordre de départ de la 2nde étape se fera suivant le classement de la 1ère étape.

ARTICLE 4 spécial VHC – Voitures et Equipements

ARTICLE 4.1 spécial VHC – VOITURES AUTORISEES
Sont admises les voitures possédant un Passeport Technique Historique (PTH)

ARTICLE 9 spécial VHC – Classements

Il sera établi un classement général pour les périodes E, F, G et H1 ainsi qu'un classement général séparé pour la période H2 et I.

ARTICLE 10 spécial VHC – Prix et COUPES

Il sera remis une coupe aux trois premiers du classement VHC. Pas de prix.

En doublure du *34ème Rallye du Béthunois®*, il est organisé *le* ***1er Rallye Classic du Béthunois*** (VHC - Véhicules Historiques de Compétition).
Pour les articles du règlement du *1er Rallye Classic du Béthunois®* non explicités dans les pages ci-après, se reporter au règlement particulier du *34ème Rallye du Béthunois* (début du livret).

ARTICLE 1 spécial Classic – ORGANISATION

Le ***Stade Béthunois Automobile*** et l'ASA *Artois-Littoral II* organisent les 9, 10 et 11 Septembre 2011, une épreuve de tourisme et de régularité dénommée :

1er Rallye Classic du Béthunois®

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord-Picardie sous le n° 2011-24 le 9 Juin 2011 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 177 le 22 Juin 2011.

ARTICLE 2 spécial Classic – CONCURRENTS et PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions
Toute personne qui désire participer au *1er Rallye Classic du Béthunois®*, doit adresser son bulletin d'engagement **complété et accompagné des éléments à fournir et des droits d'engagement**, avant le lundi 29 Août 2011 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresser suivante :

Rallye du Béthunois - Engagements
BP 6
62149 ANNEQUIN
FRANCE

Le nombre des engagés au *1er Rallye Classic du Béthunois* est fixé à 10 véhicules maximum. Dans le cas où la limite du nombre des engagés au *34ème Rallye du Béthunois* (160 Modernes) et du *12ème Rallye VHC du Béthunois* ne serait pas atteint, le nombre d'engagés au *1er Rallye Classic du Béthunois* pourrait être augmenté de sorte à ce que le total des 3 rallyes ne dépasse pas **180 équipages**.

- tout équipage régulièrement engagé (bulletin d'engagement complété **+** paiement des droits d'engagement), recevra un accusé de réception de son engagement et une invitation pour le retrait du carnet d'itinéraire. Si le concurrent n'a pas reçu cette confirmation d'engagement avant le lundi 05 septembre 2011, il lui appartient de prendre contact avec le Chargé des concurrents, au 06.23.60.70.90, pour en connaître la raison.

- le carnet d'itinéraire sera disponible au café-brasserie ***Le Centre*** 38, Grand'Place à BETHUNE aux seuls concurrents pour lesquels leur bulletin d'engagement complété et accompagné du montant des droits

d'engagement a été transmis au Comité d'Organisation du Rallye **et** reçu par ce dernier ; heures de distribution des carnets d'itinéraire :

- le Vendredi 02 septembre de 14h00 à 18h00,
- le Samedi 03 septembre de 08h30 à 18h00,
- le dimanche 04 septembre de 08h30 à 12h00,
- le vendredi 9 septembre de 08h30 à 10h00,

- Droits d'engagements
  Les droits d'engagement sont fixés :
  - à 485 € avec la publicité facultative des organisateurs,
  - à 970 € sans la publicité facultative des organisateurs.

- la demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; sinon, la demande sera placée sur une liste d'attente.

- **Aucun paiement** (chèque, espèce…) **ne pourra être échangé après le dimanche 04 septembre 2011 à 13h00**

- chaque équipage, dont la demande d'engagement a été effectivement prise en compte, recevra, lors de son passage aux vérifications administratives, un reçu nominatif (pas de facture).

ARTICLE 3 spécial Classic - ORDRE DE DÉPART

Les concurrents *1er Rallye Classic du Béthunois®* partiront derrière les concurrents du *34ème Rallye du Béthunois®*, ce pour l'ensemble du rallye.
L'ordre de départ de la 2nde étape se fera suivant le classement de la 1ère étape.

ARTICLE 4 spécial VHC – Classements

Le classement officiel sera affiché 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 5 spécial Classic – Prix et COUPES

Il sera remis une coupe aux trois premiers du classement Classic. Pas de prix en espèces.